



Comprendre les dessous de la carte scolaire (1/2) - Une forte ségrégation sociale entre collèges publics et privés

Cédric Huguée, Tristan Poullaouec,

Éditeur



Université de Nantes
Laboratoire Espaces et Sociétés
UMR 6590 - CNRS
Campus du Tertre - Chemin de la Censive du Tertre
BP 81227
44 312 Nantes Cedex 3

Édition scientifique

URL : <https://asmn.univ-nantes.fr/index.php?id=600>

DOI : <https://doi.org/10.48649/asmn.600>

Référence numérique

Cédric Huguée, Tristan Poullaouec, 2021 : « Comprendre les dessous de la carte scolaire (1/2) - Une forte ségrégation sociale entre collèges publics et privés », in Madoré, F., Rivière, J. (dirs), *Atlas social de la métropole nantaise*, ISSN : 2779-5772, planche mise en ligne le mercredi 05 mai 2021, consultée le jeudi 08 juillet 2021 URL : <https://asmn.univ-nantes.fr/index.php?id=600>, DOI : <https://doi.org/10.48649/asmn.600>

Les sciences sociales ont depuis longtemps établi que l'institution scolaire comptait parmi les lieux décisifs de la reproduction sociale. Pour tenter de comprendre une partie des mécanismes qui aboutissent à cette situation, il faut explorer la carte scolaire et son fonctionnement. Cette première planche montre ainsi que pour comprendre la ségrégation scolaire, il faut d'abord rappeler que les collèges publics et privés ne jouent pas avec les mêmes règles du jeu.

Il y a quelques années, l'économiste T. Piketty avait vigoureusement dénoncé dans la presse « [le niveau de ségrégation sociale observée dans les collèges \[qui\] atteint des sommets inacceptables](#) » dans le cas des établissements parisiens, soulignant notamment le rôle joué par les établissements privés dans cette ségrégation. Mais qu'en est-il dans l'agglomération nantaise ?

Petit retour sur les règles du jeu

En France, « dans l'enseignement public, l'élève doit en principe être inscrit dans le collège du secteur » rappelle le [rectorat de Nantes](#). Créée par C. de Gaulle en 1963, la carte scolaire vise en effet le « brassage social » et « l'égalité des chances », ce système d'affectation des élèves reposant sur leur lieu de résidence. C'est la collectivité départementale qui est chargée du découpage des périmètres de recrutement des collèges publics après avis consultatif du conseil départemental de l'Éducation nationale. En pratique, si les écoles élémentaires reçoivent les dossiers d'inscription en classe de sixième des élèves de CM2, c'est l'inspecteur d'académie via la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale qui affecte les élèves prioritairement dans le collège public de leur secteur résidentiel (sous contrainte de sa capacité d'accueil), puis examine les demandes de dérogation des familles selon les critères hiérarchisés, établis et publicisés par le ministère de l'Éducation nationale à l'occasion de l'assouplissement de la carte scolaire à la fin des années 2000 (figure 1). Pour les collèges privés en revanche, les critères présidant à l'inscription sont à la discrétion de chaque chef d'établissement et ne font l'objet d'aucune obligation légale de publicité.

Figure 1 - Les motifs légitimes de demande de dérogation au collège public de secteur

F - Demande de dérogation si vous souhaitez un autre collège public:	
<ul style="list-style-type: none"> Préciser le nom et la commune du collège public souhaité. Motif(s) de la demande de dérogation: 	
Motifs par ordre de priorité	Pièces justificatives à fournir / Précisions
1- Élève en situation de handicap.	Notification de la MDPH sous pli cacheté.
2- Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat du médecin scolaire ou du médecin de ville sous pli cacheté.
3- Élève susceptible de bénéficier d'une bourse(*) en collège.	Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus de la famille.
4- Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé dans l'établissement souhaité en septembre 2021.	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2020/2021 dans le collège sollicité (dans une autre classe que la 3 ^{ème}).
5- Élève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité.	Justificatifs à l'appréciation de la famille (proximité du collège, difficultés liées aux transports scolaires...).
6- Élève demandant à suivre un parcours scolaire particulier : 6 ^{ème} spécifique CHAM, CHAD, Sections Internationales, Bilangue Anglais/Arabe, sections sportives, EHP (cf. D).	Ce critère ne concerne que les 6 ^{èmes} spécifiques et les sections sportives citées ci-contre. Les autres demandes seront prises en compte au titre du critère n°7 Convenances personnelles..
7- Convenances personnelles.	A l'appréciation de la famille en fonction des motifs présentés.
* Le fait de déroger un élève au titre du critère "boursier" n'engage en aucun cas le chef d'établissement qui pilote la procédure des bourses en début de chaque année scolaire.	

Extrait du volet 2 de la fiche de liaison de l'affectation en classe de 6^e d'un collège public

Source

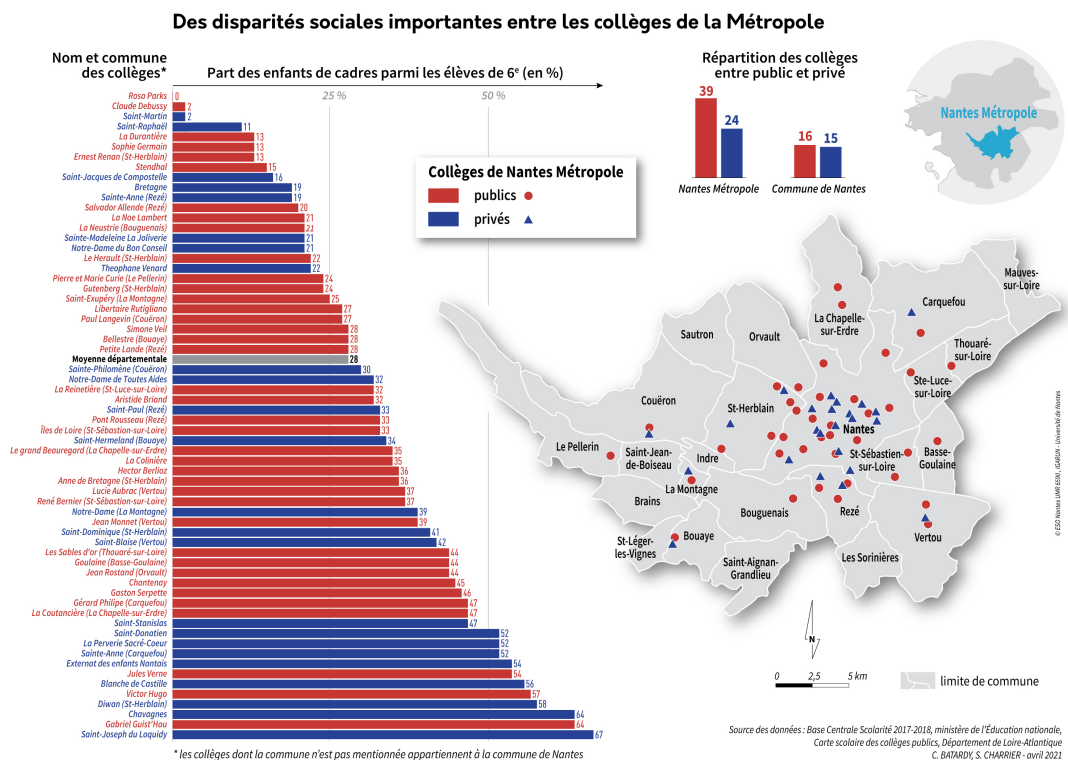
<https://www.dsden44.ac-nantes.fr/scolarite-et-vie-de-l-eleve/inscription-dans-un-etablissement-scolaire/college/>
voir le volet 2 (consulté le 18 janvier 2021)

Dans l'espace de Nantes Métropole, l'entrée en classe de sixième constitue un observatoire intéressant de la ségrégation scolaire, tant les conditions de scolarisation y varient d'un établissement à l'autre : en 2018, les 24 communes comptent en effet 39 collèges publics à l'offre diversifiée autorisant beaucoup de dérogations à cette sectorisation et 24 collèges privés qui n'y sont pas soumis.

Une forte ségrégation sociale selon le clivage public/privé

Une première photographie de la composition sociale des classes de 6^e de la métropole nantaise rend visible l'importante polarisation qui structure l'espace scolaire local (figure 2). Ainsi, à Nantes, deux collèges publics des quartiers populaires de grands ensembles d'habitat social (Rosa Parks au Breil-Malville et Claude Debussy à Bellevue) comptent moins de 2 % d'enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures en 6^e quand trois collèges situés dans des quartiers très favorisés en comptent autour de 66 % (Chavagnes, privé et Gabriel Guist'hau, public, tous les deux situés le long du boulevard Guist'hau dans le centre-ville et Saint-Joseph du Loquidy, privé, situé près du quartier Saint-Félix). Dans ces établissements, la proportion d'enfants d'ouvriers est inversement proportionnelle : 61 % à Rosa Parks, 57 % à Claude Debussy contre 10 % à Gabriel Guist'Hau, et 1 % seulement à Chavagnes et Saint-Joseph du Loquidy. Entre ces cas extrêmes, nombre de configurations intermédiaires existent et rendent visible une gradation fine des établissements. Le collège public Libertaire Rutigliano dans le quartier nantais de Port Boyer, relevant de l'éducation prioritaire dans les années 1990, comprend par exemple aujourd'hui autant d'enfants de cadres que d'ouvriers (et même autant d'enfants d'employés que des professions intermédiaires parmi ses élèves de 6^e). Ces collèges relativement mixtes socialement sont plus souvent des établissements publics comme à Paul Langevin (Couëron), Gutenberg (Saint-Herblain) ou Saint-Exupéry (La Montagne).

Figure 2 - Des disparités sociales importantes entre les collèges de la Métropole



Champ : élèves scolarisés en classe de 6^e en 2017-2018 dans les collèges publics et privés de Nantes Métropole dépendant du Ministère de l'éducation nationale dont la catégorie socioprofessionnelle du responsable du ménage est connue (hormis quelques retraités).

Une ségrégation sociale aussi vive est donc incompréhensible sans tenir compte de l'enseignement privé catholique, historiquement très implanté dans la métropole nantaise, en particulier dans l'espace de la ville-centre qui compte presque autant d'établissements privés (15) que publics (16). N'étant pas soumis à la carte scolaire, ces établissements privés ont en effet un pouvoir beaucoup plus grand d'attirer et de choisir des élèves plutôt que d'autres. Sans surprise, ils figurent ainsi parmi les plus élitistes socialement puisqu'à Nantes, neuf collèges privés ont des classes de 6^e composées d'au moins la moitié d'enfants de cadres, quand ce n'est le cas que de trois collèges publics. Si les collèges publics de la métropole apparaissent comme des établissements où une mixité sociale plus ou moins forte existe, on remarque cependant que quelques établissements privés ont un recrutement social nettement populaire : c'est le cas par exemple des collèges Saint-Martin à Chantenay et Sainte-Anne à Rezé, où les élèves issus des familles d'ouvriers ou d'employés sont majoritaires (respectivement 93 % et 56 % des élèves de 6^e).

Pour autant et comme le montre la seconde planche sur cette question, cette ségrégation scolaire est avant tout le reflet de [la division sociale de l'espace urbain](#) dont les effets sont accentués par les contournements de la carte scolaire, qui s'appuient notamment sur l'inégale distribution des options proposées par les collèges publics.

Cédric Hugrée

Chargé de recherche CNRS en sociologie, Cultures et sociétés urbaines, Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA)

cedric.hugree@cnrs.fr

<https://www.cresppa.cnrs.fr/csu/equipe/les-membres-du-csu/hugree-cedric/>

Tristan Poullaouec

Maître de conférences en sociologie, Université de Nantes, UMR 6025, Centre Nantais de Sociologie (CENS)

tristan.poullaouec@univ-nantes.fr

<https://www.univ-nantes.fr/tristan-poullaouec>

2021.

© Creative Commons - 4.0 BY-NC-SA